

# Administration municipale et épuration

Si la Libération du territoire se fait dans la liesse, elle est aussi une période de trouble durant laquelle vont s'exprimer les rancœurs accumulées pendant les 4 années d'occupation.

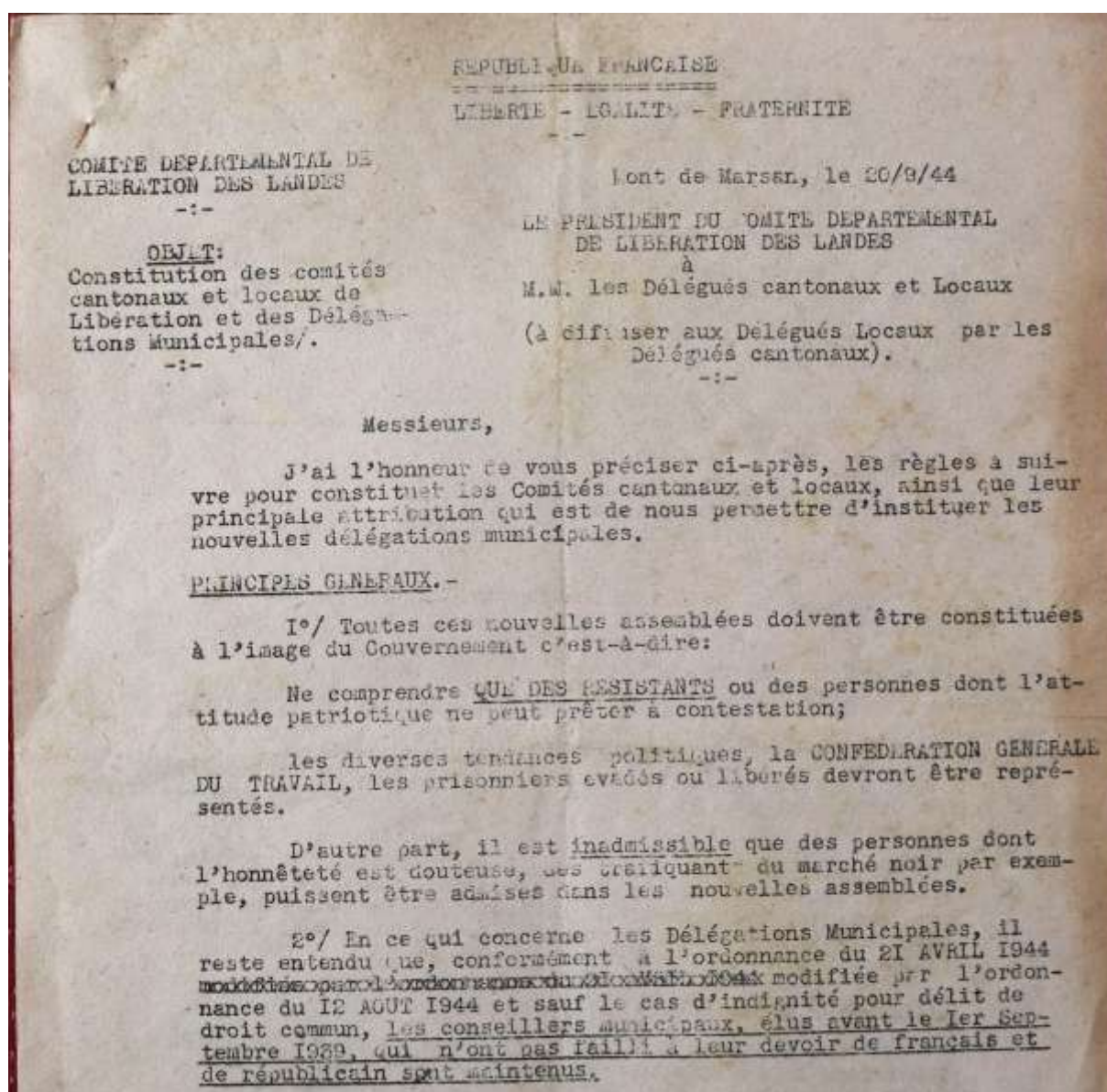
A mesure que se retirent les Allemands, les collaborateurs sont pris à parti par des petits groupes de résistants s'improvisant en justiciers. On assiste alors à de véritables lynchages : femmes tondues, exécutions sommaires : « **l'épuration sauvage** ».

Dans les Landes, **grâce à l'autorité de Léonce Dussarrat sur les FFI** du département, hormis quelques actes inévitables, les débordements, abus et désordres constatés en d'autres régions ont pu être évités.

Seuls 2 assassinats politiques ont été perpétrés, et ce, avant la Libération proprement dite :

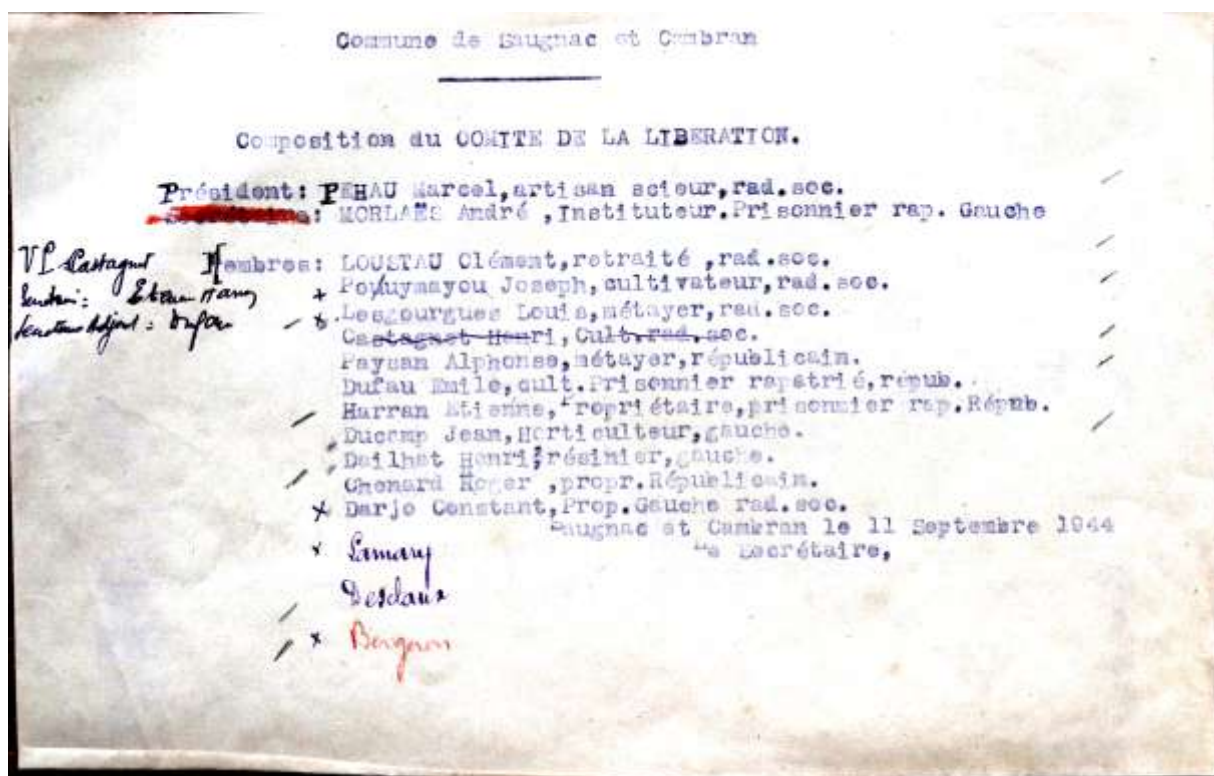
- le 01/06/44, celui d'un milicien, maire de Trensacq, tué par un groupe de résistants, dont 7 furent arrêtés et déportés ;
- et celui du Dr Ribérol, ancien président local du Parti Populaire Français, abattu à Dax, par un Résistant le 17/08/44.

**L'épuration légale, judiciaire, prendra le relais.** Elle permettra d'évacuer et de juger les collaborateurs et fidèles du régime de Vichy dans les





secteurs administratifs, économiques, politiques...



Dans chaque commune, un Comité Local de Libération voit le jour pour assurer l'administration civile en attendant le rétablissement des institutions.

Saugnac et Cambran le 34 septembre 1944

Ce comité va s'occuper principalement des questions liées au ravitaillement, à la solidarité sociale, à l'épuration et aura un rôle primordial pour la désignation des nouvelles délégations municipales.

Le Comité Cantonal de Libération envisageant, pour la commune de Saugnac et Cambran, la dissolution du Conseil Municipal, dans un but d'apaisement, pour conserver ordre et bonne entente parmi la population, le Maire, Pierre de Monredon, démissionne de ses fonctions.

Monsieur le Préfet,

Nous avons appris que le Comité Cantonal de la Libération avait envisagé la dissolution du Conseil municipal et son remplacement par une délégation spéciale.

Le Conseil municipal que je viens de réunir pour le tenir au courant a décidé qu'il demanderait au Comité Départemental de la Libération de bien vouloir le maintenir en fonction car il est sûr de n'avoir pas démerité pendant les quatre années d'occupation, bien au contraire.

Comme je sais que c'est moi qui suis particulièrement visé par cette menace de dissolution, je viens vous demander, Monsieur le Préfet, de bien vouloir accepter ma démission de maire et de conseiller municipal pour que tous les autres membres de l'assemblée communale ne soient plus inquiétés et restent en fonction.

Mais je tiens à vous préciser, Monsieur le Préfet, que je fais ce geste simplement dans un but d'apaisement et pour conserver dans ma commune l'ordre et la bonne camaraderie qui n'ont jamais cessé d'y régner. J'estime que dans les circonstances actuelles les individualités comptent peu et que le devoir essentiel de tous les citoyens est de se grouper derrière le gouvernement du Général de CAULLE, et de l'aider par tous les moyens au rétablissement du calme dans tous les esprits, condition essentielle du maintien de l'ordre et du relèvement rapide du pays.

Je crois avoir fait jusqu'à présent aussi bien que quiconque mon devoir envers la France et je continue. A cause de mes opinions politiques que je ne cache pas, on m'a accusé de collaboration. Mais en fait de collaboration, pendant l'année où les Allemands ont occupé la commune je ne suis détreuillé, comme j'ai pu, avec eux, pour qu'ils gênent et pressurent le moins possible la population. Depuis trois ans qu'ils ont quitté la commune je n'ai jamais adressé la parole à un Allemand. En fait de collaboration, je ne connais que mes trois blessures et quatre citations, en 14/18. Je n'ai jamais cotisé à aucun parti politique ni à aucune association à tendance politique ou autre. A la présidence des Mutilés et Anciens Combattants depuis 1919, j'ai toujours sacrifié mon temps et mes affaires pour défendre mes camarades et les grouper dans un sens patriotique.

Toujours élu depuis 1919 en tête de liste du Conseil Municipal je ne crois pas avoir démerité et perdu la confiance de mes concitoyens.

.....

.....

Je le répète, c'est par devoir et discipline, que je vous demande de bien vouloir accepter ma démission.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma haute considération.

Pierre de Monredon.



Soutien du Comité  
de Libération de  
Saugnac et  
Cambran à Pierre  
de MONREDON,  
maire  
démissionnaire

groupe de la Résistance de Saugnac et Cambran.

RAPPORT sur la situation locale.

Ayant été prévenus que M. de Monredon, maire de Saugnac pourrait être amené à fournir des explications sur sa vie publique, une enquête absolument impartiale a été faite pour connaître l'avis des gens de la commune et surtout de ceux qui, en 1935, sous l'étiquette radicale socialistes avaient été ses adversaires.

Nous exposons les résultats de cette enquête brutalement.

Si une sanction devait être prise contre le maire pour ses agissements extra-municipaux, unanimement les gens de la commune réprouvèrent une atteinte à la personne même sous forme d'une simple arrestation.

Les motifs qui nous ont été donnés sont les suivants:

M. de Monredon n'a démerité en rien du point de vue gestion municipale. - Il a fermé les yeux et même favorisé le camouflage de gens en situation irrégulière.

En ce qui nous concerne nous savons qu'il a permis la délivrance de cartes d'alimentation aux réfractaires du STO, qu'il était en opposition avec bien des services du ravitaillement (le G.I.L.) par exemple.

Il a conseillé à un requis de quitter la commune alors que les Allemands le recherchaient.

Il a donné toutes facilités à un prisonnier évadé pour qu'il ne soit pas inquiété.

Il n'a jamais rien vendu au marché noir. Les ouvriers ont toujours trouvé chez lui ce dont ils pouvaient avoir besoin, alors qu'il n'y a jamais rien eu pour les Allemands.

Enfin lorsqu'il s'est agi des listes de recensement (hommes et femmes) qui devaient être fournies en Mars, il a accepté notre proposition de ne pas les envoyer. A un rappel de la Préfecture il a froidement répondu qu'elles étaient déjà expédiées. Après un ordre impératif ces listes, partiellement erronées, partaient avec 2 mois de retard.

Tout cela paraît être de nature à contrebalancer l'opinion accréditée que M. de Monredon était un fougueux collaborateur.

Il le fut, il a cru à la victoire de l'Allemagne, ne s'en est d'ailleurs pas caché. Il est surtout anticommuniste et c'est ce sentiment qui a dicté toute sa conduite.

Il est décoré de la Francisque et il ne l'aurait certainement jamais eue si le Général Campet, beau frère de son cousin et anglophile disait-il n'avait été dans l'entourage de Pétain.

Il a encore accepté à la mort de notre regretté Robert Lascalle la présidence de la Légion des A.C. de 14/18 laquelle n'a d'ailleurs jamais fonctionné en zone occupée.

Si d'autres faits que nous ignorons peuvent lui être reprochés cela n'est plus de notre compétence.

Toujours est-il, qu'après avoir étudié très sérieusement la question, la situation d'une délégation sera très difficile si M. de Monredon a été arrêté; beaucoup de personnes même parmi ses adversaires se solidariseront avec lui et refuseraient d'en faire partie. Les gens compétents et fiables ne sont pas tellement nombreux. Alors que tout sera possible et facile s'il est simplement démis de ses fonctions. L'ordre dans la commune n'en sera pas troublé.

Nous précisons encore une fois que c'est là l'opinion des gens que nous avons pressentis/ et nous la reproduisons avec le plus grand souci de vérité.

Une Délégation Spéciale sera nommée le 30 11 1944 par le préfet des Landes, sur proposition du Comité Local de Libération, pour gérer la commune jusqu'aux prochaines élections.

Séance du 30 novembre 1944

Installation de la délégation municipale

Par télégramme du 29 novembre 1944 M. le Préfet des Landes a désigné une délégation municipale chargée de l'administration de la commune jusqu'aux prochaines élections. Cette délégation est ainsi constituée:

Président: M. Coustan Clément

Vice Président: M. Pichau Marcel

Membres: M. Haran Étienne, Dufau Emile, Ducamp Jean, Payzan Alphonse, Eauzin Adrien, Desclaux Jean, Chenard Roger, Daillat Henri.



Saugnac et Cambran le 18 Octobre 1944

PEHAU Marcel  
Président du Comité local de Libération  
à  
Monsieur le Président du Comité Cantonal.

Monsieur le Président,

Permettez moi de vous demander un certain pouvoir afin de répartir de la façon la plus équitable, l'excédent de maïs dont la récolte est imminente.

Avant la guerre, quelques propriétaires de la commune vendaient une certaine quantité de maïs (250, 180, 150 hl). La guerre venue et entraînant inévitablement des réquisitions de certaines denrées ainsi que des impositions, les greniers de ces messieurs se sont transférés en vastes appartements dans lesquels on ne trouvait que quelques épis devant suffire à leurs propres besoins.

En tant que président du Comité local, je ne dresse devant ces agissements antifrançais et je n'admets pas ces procédés déloyaux. Je prétends, et c'est ce pouvoir que je vous demande, être responsable de cet excédent de maïs engrangé chez ces propriétaires.

Lorsque l'imposition sera liquidée, je veux laisser à ces messieurs quelques hectolitres de maïs pour l'engrais de leur veldille. Le surplus je veux le bloquer et le répartir à la taxe aux nécessiteux de la commune ou des environs. La liste des bénéficiaires sera affichée à la mairie.

Je n'admets pas que ces profiteurs des circonstances aient de 35 à 40 oies, 3 et même 4 porcs plusieurs dindons et des poules en quantité.

Pour un ménage de 3 personnes je veux leur laisser la maïs nécessaire pour élever 15 oies (5 par personne, un porc, une vingtaine de poules soit de 25 à 30 hectolitres environ.

S'ils veulent faire un plus grand élevage, je leur laisse la faculté de s'y adonner et dans ce cas leur dévoue le maïs correspondant à condition que le surplus d'oies et de canards soit vendu sur la place de Dax afin que les ouvriers puissent en profiter.

Je vous prie Monsieur le Président de bien vouloir soumettre ma proposition au Comité cantonal afin que celui-ci ne donne les pouvoirs nécessaires s'il le juge utile.

Enfin il aurait peut être lieu d'envisager une telle mesure à tout le département.

Dans l'attente de cet examen, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, de votre tout dévoué camarade, l'expression de ses sentiments les meilleurs.

Marcel Péhu  
à  
Saugnac et Cambran.

Saugnac et Cambran le 1 Déc. 44

Monsieur,

Je vous informe que par décision de M. le Préfet des Landes, une délégation spéciale a été nommée dans la commune.

La délégation installée le Jeudi 30 Novembre a été unanime pour désirer qu'aucune animosité ne doit exister entre les anciens conseillers et les membres de la nouvelle délégation et que la paix dans la commune ne doit en rien être troublée. La continuité de l'oeuvre entreprise doit être assurée et ce n'est que dans une atmosphère d'entente et d'union, par un loyal échange de vues qu'il sera possible de faire un travail utile.

Aussi décide-t-elle de convier tous les anciens conseillers à assister à une réunion commune dimanche prochain 3 décembre à 10 heures. Elle espère que tous comprendront ce désir d'entente pour le plus grand bien de la commune.

Je vous prie de croire, Monsieur, en mes sentiments tout dévoués.

Le Président de la délégation.